



LETTRE D'INFORMATIONS NOVEMBRE 2014

RAPPEL - HORAIRES DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public

Lundi	13h30	17h
Mardi	9h	12h30
Mercredi	9h	12h30
Jeudi	14h30	19h
Vendredi	9h	12h30



Vous pouvez cependant joindre la secrétaire Réjeanne CHAILLOU, par téléphone au 02.51.27.37.36 ou par courriel à : mairiestjeandebeugne@wanadoo.fr.

Le site internet de la Commune est www.saintjeandebeugne.fr



AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE L'ECOLE ET RUE DU MOULIN ROUGE

Lors de son dernier conseil municipal, l'assemblée délibérante dans le cadre de l'aménagement de sécurité a décidé d'installer des plateaux de ralentissements sur les rues de l'Ecole et du Moulin Rouge. De plus la vitesse sur ces deux voies est désormais limitée à 30km/h.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Travaux et raccordements

Les travaux de création du réseau d'assainissement collectif sont terminés. Vous allez recevoir un courrier explicatif concernant les demandes, les travaux de raccordement ainsi que les modalités de financement, courant semaine 46.



CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 2014



La Commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, manifestation organisée sous l'égide de l'UNC de Saint Jean de Beugné le Mardi 11 Novembre prochain.

Le déroulement de cette manifestation est le suivant :

- ✚ 11 H 15 : Rassemblement à la Mairie pour le départ au cimetière.
- ✚ 11 H 30 : Dépôt de gerbe et recueillement au Monument aux Morts.
- ✚ 11 H 45: Un vin d'honneur offert par la Municipalité sera servi à l'issue de la cérémonie à la Mairie.

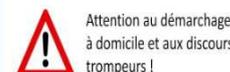


BRULAGE DES DECHETS VERTS

Une circulaire interministérielle rappelle le principe d'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 interdit tout brûlage de déchets verts pour les ménages, entreprises et collectivités, à l'exception des propriétaires soumis à obligation de débroussaillage (ceux dont le terrain est situé à moins de 200 mètres d'un site boisé).

INFORMATION IMPORTANTE

Monsieur le Maire tient à informer les Habitants qu'aucune entreprise ou société n'a été missionnée ou est recommandée par la Mairie pour vous vendre des produits ou services. Si des personnes se présentent comme tel à votre porte, soyez prudent et contacter soit les services de la Gendarmerie ou la Mairie.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants, ainsi que les jeunes ayant omis de se faire inscrire sont invités à venir à la Mairie, munis d'une pièce d'identité pour demander leur inscription sur la liste électorale de Saint Jean de Beugné. Cette démarche doit être effectuée avant le 31 décembre 2014. En ce qui concerne les personnes âgées de 18 ans nées entre le 1er mars 1996 et le 28 février 1997, l'inscription est faite d'office ; cependant, chaque jeune est invité à venir vérifier s'il est bien inscrit pour éviter toute contestation ultérieure. Nous invitons aussi toutes personnes à nous signaler les nouvelles adresses en cas de déménagement.

